



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

**Réponse commune du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Meisch et du Ministre des Finances, Monsieur Gilles Roth, à la question parlementaire n°2801 de l'honorable Députée Paulette Lenert au sujet de la "Plateforme luxembourgeoise de financement immobilier « Reboost »".**

- 1. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur le développement de plateformes de microfinancement immobilier telles que Reboost au Luxembourg ?**
- 2. Le gouvernement considère-t-il ces initiatives comme un outil complémentaire et durable pour soutenir la construction de logements, notamment dans le segment résidentiel ?**

Le gouvernement ne prend pas position sur une offre d'investissement particulière de nature privée.

De manière générale, toute initiative dans la limite des possibilités offertes par la loi visant à soutenir la construction de logements au Luxembourg peut avoir un effet positif sur celle-ci.

- 3. Existe-t-il des analyses officielles relatives aux opportunités et aux risques associés à ce type de modèle, tant pour les promoteurs que pour les investisseurs particuliers ?**

Le gouvernement n'a pas connaissance d'une telle analyse.

- 4. Le gouvernement envisage-t-il de définir un cadre spécifique afin de favoriser la transparence et la sécurité dans ces nouvelles formes de financement participatif immobilier ?**

Le gouvernement tient à rappeler que l'appel à l'épargne du public est encadré par la loi au niveau européen et national. La CSSF est l'autorité compétente au Luxembourg pour veiller au respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Luxembourg, le 6 octobre 2025

Ministre du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

(s.) Claude Meisch